



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

—  
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/065

FINANCES – Budget supplémentaire 2023 – Budget  
annexe de l'Assainissement

—  
République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine par M<sup>me</sup> PRIM Céline
- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte
- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle par M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine
- Mme LE LANN CONSTANS Isabelle par M<sup>me</sup> LABUS Ewa
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M<sup>me</sup> OROSCO Claire
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

## ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

## DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M<sup>me</sup> OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

## ABSENCE :

M<sup>me</sup> LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20231019-DCM23-065bis-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

VILLE DE  
HOUILLES

—  
DCM 23/065

DIRECTION DES FINANCES

—  
Objet : Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-7, L.1612-11 et L.2121-29,

Vu la délibération DCM 21/104 en date du 16 novembre 2021 portant approbation de la convention de délégation de l'exercice de la compétence assainissement avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS),

Vu la délibération n°23/020 en date du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 – Budget Assainissement 2023,

Vu le projet de Budget Supplémentaire 2023,

Considérant que l'assemblée délibérante peut apporter des modifications au budget, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 1 de M. HERAUD, 7 voix contre du groupe ID COMMUNE, 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

**Article 1<sup>er</sup> :** **ADOPTÉ** le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Annexe de l'Assainissement conformément au document joint en annexe.

**Article 2 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :19 octobre 2023

Publication effectuée le :19 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 19 octobre 2023

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20231019-DCM23-065bis-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023